



La gestion différenciée des espaces verts des collectivités est une approche raisonnée de l'entretien des espaces qui permet la prise en compte de la biodiversité tout en respectant les usages et les impératifs de sécurité des sites.

Dans ce cadre des méthodes alternatives d'entretien sont mises en œuvre avec l'utilisation d'animaux.

Avantages de l'écopâturage

Par rapport à l'utilisation d'engins mécaniques car le plus souvent l'écopâturage remplace la tonte et/ou la fauche :

- Maintien et augmentation de la biodiversité,
- Diminution de l'impact environnemental (pas de production de déchets verts, réduction carbone, du bruit...),
- Entretien de zones difficiles, de terrains inaccessibles ou impraticables aux machines (zones humides, sous-bois, friches et broussailles, terrains pentus...),
- Peut participer à lutter contre les plantes invasives sur des sites envahis,
- Lieu d'échanges, de communication et d'information, lien social,
- Peut participer à la conservation et la promotion de races anciennes et peu communes
- Implication possibles d'acteurs locaux (éleveurs)

Inconvénients possibles de l'écopâturage

Certaines contraintes sont cependant à prendre en compte avant de se lancer dans l'écopâturage :

- Bien choisir le bétail adapté au site et ses caractéristiques environnementales,
- Ne pas négliger les aspects liés à la conduite du troupeau (installation possible de clôtures, transport d'animaux, bien-être des animaux et surveillance...),
- Nécessaire adaptation pour bien répondre aux objectifs et au respect de la biodiversité du site (évolution de la charge en animaux, modifications des dates de pâturage, intervention mécaniques complémentaires ...)
 - ⇒ Se faire conseiller par un spécialiste dans le cadre d'un accompagnement technico-économique du projet

La mise en place de l'écopâturage

L'écopâturage peut être mis en œuvre de différentes manières :

- Prise en charge complète par le propriétaire du site,
- Sous-traitance à une entreprise spécialisée,
<http://www.pro-paturage.com/ecopaturage-rechercher/>
- Accord avec un éleveur local volontaire et sensible à la biodiversité, en prenant soin de faire respecter le cahier des charges défini préalablement.

Fiche technique Objectif Zéro Pesticide

C.2

Ecopâturage

Qu'est-ce que l'écopâturage

L'écopâturage consiste à gérer des espaces verts par pâturage extensif avec des animaux herbivores en remplacement ou en complément de techniques avec des engins mécaniques.

Selon l'environnement et les objectifs poursuivis, différentes espèces d'animaux peuvent être utilisées : chevaux, vaches, moutons, chèvres mais aussi oies, lapins...

Le pâturage ne devient écopâturage que s'il prend en compte la biodiversité et l'environnement du site :

- Un pâturage extensif donc un nombre d'animaux adapté au milieu à gérer,
- Pas de fertilisation ou d'utilisation de produits phytosanitaires,
- Respect de périodes de pâturage adaptées aux besoins de la faune et de la flore locales.

Exemple de la commune de Maves (41)



Commune Beauceronne du Loir-et-Cher.

Possède 4 ha de terrains communaux à moins de 1 km du bourg, situés en bordure de la vallée de la Sixtre dont une partie est réservée aux activités sportives de la commune (stade de football).

Les parcelles font partie d'un ensemble de milieux naturels d'une grande valeur composés de pelouses calcicoles sur le plateau calcaire et ses pentes (inventoriées en ZNIEFF 1 et situées dans le site Natura 2000 « Petite Beauce »).

Gestion actuelle du site :

- Les abords des accès et du stade sont entretenus par des tontes régulières,
- Certaines parcelles herbacées les plus proches du stade sont fauchées épisodiquement,
- Le reste des parcelles ne fait pas l'objet d'une gestion régulière. Des secteurs sont déjà très embroussaillés et d'autres ont tendance à s'enfricher.

Objectifs :

- Mieux gérer le site en empêchant la fermeture du milieu et ainsi garantir son intérêt environnemental,
- Proposer une méthode d'entretien du site respectant les enjeux écologiques et adaptée à ses caractéristiques contraignantes (enfrichement, terrain accidenté...),
- Pérenniser la gestion écologique du site en lien avec les acteurs agricoles locaux.

Démarche

- Identification du site comme pouvant être géré de manière alternative par écopâturage dans le cadre d'un projet ID en Campagne « Jardinons nos villages » porté par les acteurs associatifs départementaux dont le CDPNE (2015),
- Travail avec la commune et les éleveurs ovins locaux pour intégrer ce site dans les contrats Natura 2000 permettant de financer la restauration lourde de certaines parties du site (déroussaillage mécanique pour ouverture du milieu) et l'entretien par pâturage extensif des parcelles (2015 – 2016).
- Définition d'un itinéraire technique, engagements de chacun des partenaires commune et éleveur, signature d'un contrat Natura 2000 pour la gestion du site par un éleveur ovin biologique poche sur la commune (été 2016).

Exemple de la commune de Berchères-sur-Vesgre (28)



Commune du Drouais.

« Mieux qu'une tondeuse, moins bruyante qu'une débroussailleuse »

En juillet 2014, la commune décide de tester l'éco-pâturage pour l'entretien d'un pré communal situé sur les bords de la Vesgre. Elle fait appel à l'entreprise Scéno-paysages de Manou. Onze brebis de race Rouge du Roussillon et de Suffolk plus un âne gardien de troupeau sont amenés sur le site du printemps jusqu'à l'automne. Les animaux repartent à la bergerie chaque hiver.

La prairie est longée par un chemin communal, également sentier de grande randonnée (GR22) qui est bien fréquenté par les habitants et les randonneurs. La présence des animaux rend l'espace convivial et apaisant. Des panneaux informatifs ont été installés pour sensibiliser le public à ce mode de gestion de milieux naturels.

Exemple de la commune de Saint-Georges-sur-Eure (28)



Commune du Pays Chartrain.

La commune est traversée par un canal qui alimente l'étang communal lors des crues de l'Eure. Des vaches et des moutons paissaient autrefois ce secteur difficile à entretenir mécaniquement. Dans le cadre de sa démarche zéro pesticide et de son travail à l'acquisition d'une seconde fleur au concours national des villes et villages fleuris, la municipalité opte en avril 2016 pour la remise en place de pâturage sur la zone la plus problématique. Quatre moutons d'Ouessant et un Shropshire ont été installés par une bergerie du village, la Ferme de la Motte, sur une superficie de 60 ares. Suite aux fortes pluies de l'année, les animaux ont dû être retirés et parqués dans un herbager moins humide et plus sécurisé jusqu'à ce que la météo soit plus clémente.

Les agents envisagent d'étendre la gestion sur d'autres espaces à l'avenir.